



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 07 novembre 2017

### JOURNÉE NATIONALE « NON AU HARCÈLEMENT »

La 3<sup>e</sup> édition de la journée nationale « Non au Harcèlement » se déroulera jeudi 9 novembre.

#### Qu'est-ce que le harcèlement ?

*Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.*

Pour cette troisième édition, le rôle décisif des témoins, en ligne ou hors ligne, et leur action dans la prévention du harcèlement constitueront les thèmes centraux abordés lors de cette journée. Le harcèlement entre élèves touche environ 700 000 élèves français de l'école au lycée et davantage si on ajoute les familles, les témoins et les auteurs. Un numéro vert dédié à cette thématique est mis en place pour les victimes, témoins ou même auteur de harcèlement : le **30 20\***.

En parallèle, chaque année, le concours national « Non au harcèlement » est proposé aux élèves de 8 à 18 ans. A travers ce prix, les élèves sont acteurs de la lutte contre les discriminations et contre le harcèlement : ils prennent la parole pour s'exprimer en créant une affiche ou une vidéo qui servira de support de communication au projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement. Une cérémonie officielle récompensant les 10 lauréats nationaux se déroulera en mai 2018.

Elle constitue un temps privilégié pour rappeler le plan académique de prévention et du traitement du harcèlement qui s'articule autour de 4 axes : **prendre en charge, former, sensibiliser et prévenir**. Des temps d'échanges élèves/corps enseignants sont mis en places au sein des établissements. Les personnels sont formés à la prise en charge des cas de harcèlement, et des partenariats avec des associations permettent de coordonner des actions auprès des jeunes et de leurs familles.

Dans l'académie de Caen, les établissements scolaires se mobilisent tout au long de l'année sur cette thématique au travers de la mise en place de divers dispositifs de sensibilisation et d'actions.

➤ **N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez prévoir un reportage sur cette thématique.**

Pratique : <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

**\* N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020**

*Gratuit, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h  
et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)*

*Si le harcèlement a lieu sur internet :*

**N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000**

*Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi  
au vendredi de 9h à 19h*

CONTACT

[communication@ac-caen.fr](mailto:communication@ac-caen.fr)

Laure Cours-Mach, Responsable

02 31 30 16 35 / 06 79 31 21 09

Fanny Gallien, Assistante

02 31 30 15 03